

2014/6315 - Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland - Lyon 7e (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 20/01/2014, p. 251)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, le secteur de Gerland connaît une mutation importante, c'est un quartier résolument tourné vers l'avenir.

Ce quartier qui s'est profondément transformé bénéficie aujourd'hui d'un projet urbain volontariste inscrit dans une démarche de développement durable. Il s'appuie à la fois sur le renforcement des pôles économiques et scientifiques très présents sur le territoire et sur l'affirmation de Gerland, comme un véritable quartier de vie offrant logements, commerces, services adaptés et transports en commun.

La ZAC des Girondins est l'une des grandes entreprises foncières ; il s'agit d'un projet mixte visant à créer une nouvelle centralité urbaine avec une opportunité exceptionnelle au cœur de Gerland. Outre l'installation d'une nouvelle population sur ce secteur, les implantations à venir d'entreprises avec leurs employés impliqueront une nécessaire mise en adéquation de l'offre commerciale et de services, pour capter la nouvelle population résidente et les actifs. Dans cette perspective, une nouvelle polarité sera créée sur la future ZAC des Girondins.

Avec le déplacement du supermarché Casino, la polarité commerciale sera repositionnée sur l'ilot Fontenay. L'extension du supermarché Casino avec un parking de 200 places qui sera construit et les nouvelles cellules commerciales, permettront le renforcement et une meilleure continuité du linéaire commercial pour attirer les flux venant du tram vers l'intérieur.

Dès lors que nous avons des secteurs à forts enjeux, tant au niveau des commerces, des artisans, des entreprises, qu'en matière d'aménagement et d'urbanisme, la Ville de Lyon met en place des mesures permettant de limiter l'impact économique sur les activités commerciales et artisanales, en accompagnant les commerçants.

Depuis 2012, sur ce secteur, la Ville de Lyon accompagne les commerçants et artisans du secteur. Tout d'abord, dans le cadre de la requalification de l'avenue Debourg, du fait du prolongement de la ligne de travaux T1, un périmètre d'exonération des redevances d'occupation du domaine public à titre commercial a été mis en place pour une durée de deux ans.

Compte tenu des enjeux économiques sur le secteur, la Ville de Lyon, avec l'ensemble de ses partenaires, a souhaité mettre en place une opération urbaine faisant appel au Fisac pour un coût global de 215.450 €. La Ville de Lyon en assurera la coordination et l'animation et veillera à la cohérence des actions qui ont été retenues, c'est-à-dire :

- promouvoir et valoriser les atouts du tissu commercial, en mettant en place des outils de communications auprès des commerçants ;
- sensibiliser et informer les commerçants et artisans, ainsi que tous les acteurs économiques, à la nouvelle dynamique initiée ;
- les accompagner pour rendre accessible leurs établissements, conformément à la loi du 11 février 2005, c'est une action participative et concertée, menée en collaboration avec ma collègue Thérèse Rabatel, dans le cadre de sa politique d'accessibilité pour tous nos concitoyens, quel que soit leur handicap.

Il faut noter également que les prolongements de la ligne B du métro au Sud de Lyon jusqu'à Oullins et celle de la ligne de tramway T1 depuis Confluence, en interconnexion avec la ligne B du métro à la station Debourg, participeront à améliorer l'accessibilité du quartier.

Accompagner les commerçants face aux mutations que connaît et connaîtra le territoire sera l'un des enjeux de ce Fisac mis en œuvre. Ces actions contribueront à développer la notoriété et l'image du quartier de Gerland. Le renforcement de l'offre commerciale et la recherche de nouveaux investisseurs seront l'une des priorités pour faire face à l'évolution importante de population de Gerland.

C'est pourquoi, la Ville de Lyon souhaite démarrer cette opération urbaine dès 2014 et vous propose aujourd'hui de lancer les actions de la phase 1 sur le secteur, dans le cadre de la procédure Fisac.

Avis favorable de la Commission sur cette opération urbaine avec le règlement fixant les aides directes aux entreprises.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis une quinzaine d'années, comme cela a été souligné, le quartier de Gerland est en pleine mutation et il voit sa population croître de manière rapide avec les ZAC Massimi, depuis une quinzaine d'années, puis du Bon Lait plus récemment et prochainement, celle des Girondins. Ainsi, à échéance de 10 ans, ce sont près de 15.000 nouveaux habitants qui devraient s'installer dans le quartier de Gerland qui a été profondément modifié.

En parallèle, et vous le reconnaissiez dans votre rapport, la situation du commerce et de l'artisanat reste fragile dans ce quartier. Une activité commerciale est centrée sur le service, notamment la restauration, proposant peu de commerces de proximité. Aussi, soutenons-nous pleinement la mise en place d'un Fisac sur ce quartier porteur d'avenir. Le dossier a été déposé, comme cela a été indiqué, en juillet 2013, auprès des services de l'Etat.

Par ailleurs, en Commission Economie, il nous a été indiqué que les délais d'instruction étaient en moyenne de deux ans ! Heureusement, l'Etat autorise le lancement des actions prévues dans le Fisac avant qu'il n'ait instruit le dossier. Permettez-moi de dire que nous marchons sur la tête et que nous avons là, encore une fois, une illustration de la nécessité impérieuse d'une simplification de notre administration, particulièrement notre administration d'Etat, pour une meilleure réactivité et efficacité !

Je souhaite profiter de ce dossier pour revenir sur le futur pôle commercial de l'ilot Fontenay et relayer ici les interrogations portées au Grand Lyon par ma collègue Laure Dagorne, qui n'avait pas reçu de réponse précise. Ce projet de l'ilot Fontenay est un projet pertinent qui répond à un besoin fort de ce quartier. Notre interrogation porte plus sur le devenir des commerces de la place des Pavillons qui constituent depuis des années le pôle commercial de Gerland. Ils vont être fragilisés par le départ du supermarché Casino sur l'avenue Debourg.

Il semble que cet aspect n'ait pas, ou très peu, été travaillé et les commerçants de ce secteur n'ont pas été suffisamment associés et informés sur le projet d'ilot Fontenay. Dans le même esprit, les nouvelles unités commerciales de cet îlot seront-elles accessibles, je veux parler notamment des prix du foncier et à quelles conditions aux commerçants de la place des Pavillons qui souhaiteraient se relocaliser ?

Il est important pour l'équilibre de Gerland de travailler au co-développement des commerces de la place des Pavillons et du futur îlot Fontenay. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Geourjon, je ne sais pas si vous connaissez le quartier, mais permettez-moi de vous dire qu'aujourd'hui nous sommes justement en train de restructurer de manière à mieux faire vivre les commerces qui se trouvent sur la place des Pavillons. Il s'agit de faire en sorte qu'entre Debourg et la place des Pavillons, il y ait une continuité commerciale et donc renforcer cette polarité commerciale pour que les commerces existants vivent mieux demain. Il est évident, avec ce dont parlait Mme Fondeur, qu'un parking mutualisé de Casino (Casino étant une locomotive alors qu'actuellement c'est un petit Casino) cela va faire venir des gens dans ce secteur.

Et Debourg va devenir, en plus avec le tramway, l'une des principales polarités commerciales et donc nous sommes en train de lancer un quartier commerçant sur Debourg-Pavillon, c'est cela notre projet.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)